



MUNICIPALITÉ DE MEZIERES VD

Au Conseil communal
De et à
1083 MEZIERES

Mézières, le 21 mai 2010

Préavis municipal N° 03/2010

Demande d'un crédit de Fr. 770'000.- destiné :

- a) **au bouclage adduction d'eau (AD) liant la rue du Théâtre à la rue du Général Guisan + pose équipements eaux usées/eaux claires (EU/EC);**
- b) **à la pose de collecteurs EC et remplacement de la conduite AD + éclairage public (EP) à la rue du Théâtre;**
- c) **à l'infrastructure souterraine de la rue du Général Guisan;**
- d) **à la réfection totale de l'aménagement routier de la rue du Général Guisan + éclairage public.**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

A l'instar de tous les travaux de grande envergure entrepris dès 2003, la Municipalité n'a pas manqué de saisir les opportunités qui se présentaient pour mettre à jour les secteurs voisins. La construction d'immeubles au lieu-dit « A l'Auberge » met en avant une situation devant laquelle la Municipalité se doit d'intervenir.

Dans ce contexte, il s'agit de profiter des travaux de fouilles propres à ce chantier afin de relier la rue du Théâtre à la rue du Général Guisan par un bouclage AD et de poser les équipements EU/EC, tout en invitant les propriétaires concernés à se mettre en conformité au niveau de l'évacuation des eaux.

Les travaux projetés à la rue du Théâtre visent, d'une part, à poser un collecteur EC et à remplacer la conduite AD et, d'autre part, à remplacer les candélabres EP.

L'infrastructure souterraine de la rue du Général Guisan doit être revue et corrigée en regard des besoins pour les constructions nouvelles du lotissement « A l'Auberge » et aussi pour des raisons d'âge. Enfin, la suppression de l'alimentation électrique aérienne va dans le sens des préparatifs pour une alimentation souterraine.

Les aménagements susmentionnés sont des réalisations à concrétiser impérativement dès la rentrée d'automne de cette année.

Il est évident qu'à la suite de cette mue dans son sous-sol, la rue du Général Guisan devra être mise au bénéfice d'un surfacage, d'un aménagement routier et piétonnier et d'un éclairage public décents.

Sur la base des estimations établies par le Bureau Stuby et Völlmy, les coûts de ces travaux constituant la 3e étape sont de l'ordre de Fr. 770'000.-, à savoir :

Bouclage	Fr.	55'000.-
Rue du Théâtre	Fr.	120'000.-
Rue du Général Guisan (GC)	Fr.	195'000.-
Rue du Général Guisan (surface)	Fr.	190'000.-
Appareillage	Fr.	100'000.-
Eclairage public	Fr.	90'000.-
Divers et imprévus	Fr.	<u>20'000.-</u>
Total TTC	Fr.	770'000.-

Une réserve de Fr. 150'000.- constituée des taxes de raccordement est provisionnée et une subvention de la part de l'ECA sur les travaux d'adduction d'eau est envisagée à raison de 15 à 20 % selon la classification financière de la commune.

Forts de ce qui précède, nous vous engageons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision ci-après :

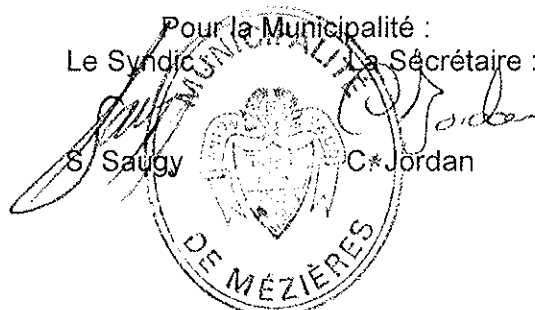
**Le Conseil communal de Mézières, lors de sa séance du 29 juin 2010,
vu le préavis N° 03/2010,
ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

décide

- 1.- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 770'000.- destiné :
 - a) au bouclage adduction d'eau (AD) liant la rue du Théâtre à la rue du Général Guisan + pose des équipements eaux usées/eaux claires (EU/EC);
 - b) à la pose de collecteurs EC et remplacement de la conduite AD + éclairage public (EP) à la rue du Théâtre;
 - c) à l'infrastructure souterraine de la rue du Général Guisan;
 - d) à la réfection totale de l'aménagement routier de la rue du Général Guisan + éclairage public.
- 2.- d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant aux meilleures conditions
- 3.- d'amortir ce montant dans les 30 ans
- 4.- de prélever Fr. 76'000.- du fonds de réserve affecté "Service des eaux" 9280.000.01 et Fr. 74'000.- du fonds de réserve affecté "Epuraton" 9280.000.02.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs le Conseillers, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour la Municipalité :
Le Syndic : S. Saugy
La Secrétaire : C. Jordan



Municipaux responsables : MM. Serge Déglon et François Gilliéron